

# Circuit des chênes et des landes à Villedieu-la-Blouère



Visorando



Randonnée n°12792709

Une randonnée proposée par Ôsez Mauges Tourisme et Développement en Val de Loire

Découvrez plusieurs bois sur la commune de Villedieu-la-Blouère dans les Mauges ! Avis aux amateurs de champignons avec cette randonnée d'une dizaine de kilomètres.

<b>Durée :</b>	3h05	<b>Difficulté :</b>	Moyenne
<b>Distance :</b>	10.61km	<b>Retour point de départ :</b>	Oui
<b>Dénivelé positif :</b>	25m	<b>Activité :</b>	A pied
<b>Dénivelé négatif :</b>	25m		
<b>Point haut :</b>	107m	<b>Commune :</b>	Villedieu-la-Blouère (49450)
<b>Point bas :</b>	82m		



## Description

Se garer sur le parking du cimetière de Villedieu-la-Blouère.

Suivre le balisage Jaune tout au long de la randonnée

**(D/A)** Longer le cimetière en prenant à droite à l'intersection en Y puis continuer sur la route sur 1 km. Dépasser la ferme de la Maison Neuve.

**(1)** Laisser la Veronnière sur la gauche et continuer jusqu'au Carrefour de la Feuillée.

**(2)** À l'intersection, prendre à droite puis 200 m, plus loin à la patte d'oie, obliquer à droite sur la route enherbée pour se diriger vers le Bois de la Feuillée. Le contourner par la gauche et le longer sur 1,2 km.

**(3)** Une fois à l'extrémité du bois, tourner à gauche sur un chemin à 75° qui passe entre deux champs. Marcher sur 200 m, une fois arriver à la jonction avec le 3<sup>e</sup> champ, prendre le chemin à gauche pendant 100 m puis continuer à droite sur la route enherbée.

**(4)** Tourner à gauche sur la route puis continuer tout droit après la ferme Beau Soleil sur la gauche. Cheminer entre les champs, le long de la haie bocagère jusqu'à entrer dans le Bois de la Cure des Landes (vous emprunterez ce chemin au retour). Continuer tout droit sur 200 m jusqu'à atteindre l'extrémité du bois

**(5)** Une fois arrivé au bout du Bois de la Cure des Landes, vous pouvez soit :  
- tourner à droite pour rentrer dans la forêt sur 600 m puis faire demi-tour.  
- prendre directement le chemin à gauche qui va longer les champs et vous emmener hors de la forêt.

**(6)** Après 200 m, prendre le premier chemin à droite puis le suivre jusqu'à l'exploitation agricole Beau Chêne.

**(7)** Tourner à gauche à la sortie du chemin jusqu'au hameau du Chêne Courbet puis tourner à gauche entre la première maison et le bâtiment de ferme. Cheminer entre les champs jusqu'à retourner au Bois de la Cure des Landes en prenant le chemin inverse de l'aller.

**(5)** Entrer dans le bois et prendre le sentier inverse de l'aller à droite, traverser le bois pour repasser devant la ferme Beausoleil.

**(4)** Prendre les chemins qui longent les champs pour rejoindre le Bois de la Feuillée.

**(3)** Continuer tout droit pour longer le bois par la gauche. 600 m plus loin, quand vous arrivez à la route enherbée, prendre vers la gauche puis continuer tout droit jusqu'à la route

## Points de passages

**D/A Parking du cimetière - Église Saint-Christophe (Villedieu-la-Blouère)**

N 47.157932° / O 1.053375° - alt. 82m - km 0

**1 Carrefour de la boucle Sud**

N 47.159173° / O 1.063314° - alt. 95m - km 0.82

**2 Carrefour de la Feuillée**

N 47.159868° / O 1.067612° - alt. 101m - km 1.16

**3 Bifurcation à la fin du bois**

N 47.163571° / O 1.055749° - alt. 97m - km 2.8

**4 Chemin goudronné**

N 47.166464° / O 1.053802° - alt. 100m - km 3.26

**5 Sortie du bois de la Cure des Landes**

N 47.173603° / O 1.057757° - alt. 99m - km 4.12

**6 Carrefour de la boucle Nord**

N 47.17414° / O 1.06132° - alt. 98m - km 4.4

**7 Beau Chêne**

N 47.178496° / O 1.056933° - alt. 106m - km 5.62

**D/A Parking du cimetière - Église Saint-Christophe (Villedieu-la-Blouère)**

N 47.157929° / O 1.053359° - alt. 82m - km 10.61

(1) À l'intersection en T, tourner à gauche pour retourner sur ses pas jusqu'au parking du cimetière (D/A).

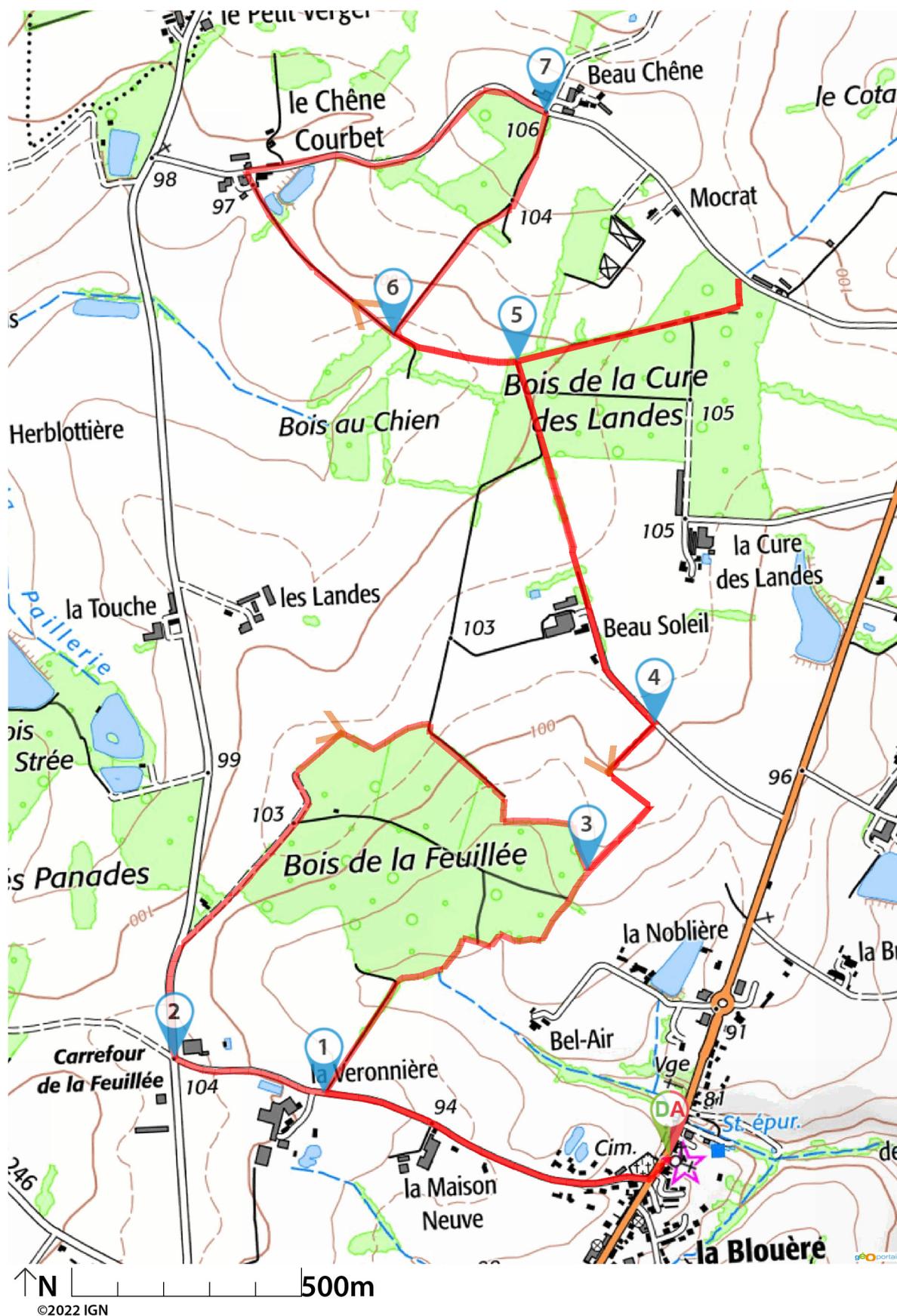
### Informations pratiques

Donnez-nous votre avis sur : <https://www.visorando.com/randonnee-circuit-des-chenes-et-des-landes-a-ville/>

**En savoir plus :** Ôsez Mauges Tourisme et Développement en Val de Loire

Tel : 02 41 72 62 32 - Email : [contact@osezmauges.fr](mailto:contact@osezmauges.fr) - Site internet : <https://www.osezmauges.fr/>

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident survenu sur ce circuit.

### Préparation de sa randonnée



#### BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique.



#### CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



#### S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



#### PRÉVENIR

au moins une personne du projet de randonnée.

### Comportement pendant la randonnée



#### RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).



#### RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.



#### RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site : ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...



#### REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



#### RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.



#### ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



#### GARDER LA MAÎTRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



#### LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

**Qu'il soit privé ou public**, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

**Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.**